

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-Verbal

Mercredi 10 septembre 2014

Le dix septembre deux mille quatorze, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole se sont réunis à Bressuire, sous la Présidence de Madame Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Étaient présents (10 sur 15) : Marie JARRY, Jany ROUGER, Thierry BOISSEAU, Martine CHARGE-BARON, Jean-Paul GODET, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT, Michel PITORIN, Denis PAPIN, Dominique PAQUERAU

Excusés sans pouvoir (2) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Marius NOIRAUT

Excusés ayant donné pouvoir (1) : Emmanuelle MENARD à Philippe ROBIN

Absents (2) : Yves MORIN, Claude MARCHAIS

Date de convocation : 4 août 2014

Secrétaire de séance : Martine CHARGE-BARON

Les membres du Conseil d'Administration adoptent les Procès-Verbaux du 23 mai et du 11 juillet 2014.

1. BUDGET

1.1 Tarification

En général, les tarifs sont toujours établis sur 3 années en amont afin de travailler sur les réservations des années futures.

Les tarifs 2014 et 2015 ont déjà été votés lors du Conseil d'Administration du 15 mai 2012. A cette époque, ils ont subi une augmentation de 1,5%.

1.1.1 Tarifs 2016/2017

Madame la Présidente précise que la conjoncture économique de 2014 a entraîné une légère baisse de fréquentation sur les spectacles et sur certains événements organisés par des associations et des entreprises.

Afin de rester abordable dans ce contexte économique difficile, le Conseil d'Administration propose une augmentation d'environ 0,5% pour 2016 et d'environ 0,5% pour 2017 et de ne pas augmenter le tarif de location pour les productions. Ci-joint en annexe 1 les tarifs réactualisés de 2015, concernant les nouvelles propositions pour 2016 et 2017.

Les tarifs de location de matériel ont été aussi modifiés. Il n'y avait pas de délai de location (la règle qui était appliquée était celle d'une location pour une semaine). En règle générale, les locations se font du vendredi au dimanche. Une règle a été établie suivant les tarifs suivants (1 à 3 jours, 4 à 6 jours, 1 semaine avec une possibilité de louer jusqu'à 4 semaines maximum).

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE :

- **D'ADOPTER** les tarifications ci-dessus évoquées tels qu'ils ont été présentés et suivant les tableaux ci-joints ;
- **D'IMPUTER** les recettes au budget de fonctionnement de la Régie de Bocapole ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.2 Tarifications spécifiques pour des périodes moins chargées

Les mois de mai, juillet et septembre sont des périodes plus calmes.

Pour inciter uniquement les associations à occuper les Espace Bocage et Europe ainsi que l'annexe Espace Traiteur, il est proposé d'appliquer une remise de 50% pour les jours de semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi) et une remise de 30% les week-ends (vendredi, samedi et dimanche) des périodes précitées.

Cette remise concerne uniquement les lignes de location des salles et des prestations ménage, à partir de janvier 2015.

Exemple : une association loue l'Espace Bocage un mardi en septembre et a besoin de l'Espace Traiteur ainsi que d'une prestation son et lumières de 5h, sera facturée :

Tarif normal TTC sans réduction (hors sécurité Incendie en fonction du nombre de personnes) :

Avec prestation technique	
BOCAGE	517,27 €
TRAITEUR	149,48 €
MENAGE BOCAGE	116,15 €
MENAGE TRAITEUR	116,15 €
PRESTATION TECHNIQUE	193,56 €
TOTAL	1 092,61 €

Sans prestation technique et traiteur	
BOCAGE	517,27 €
MENAGE BOCAGE	116,15 €
TOTAL	633,42 €

Tarif normal TTC avec réduction (hors sécurité Incendie en fonction du nombre de personnes) :

Avec prestation technique	
BOCAGE	258,64 €
TRAITEUR	74,75 €
MENAGE BOCAGE	58,08 €
MENAGE TRAITEUR	58,08 €
PRESTATION TECHNIQUE	193,56 €
TOTAL	643,11 €

Sans prestation technique et traiteur	
BOCAGE	258,64 €
MENAGE BOCAGE	38,58 €
UNIQUEMENT SANITAIRES	
le client faisant lui-même le ménage dans les autres parties qu'il aura occupées.	
TOTAL	297,22 €

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE :

- **D'ADOPTER** les remises ci-dessus évoquées telles qu'elles ont été présentées ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à mettre en œuvre la délibération ;
- **D'IMPUTER** les recettes au budget de fonctionnement de la Régie Bocapole ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.3 Acquisition de réfrigérateurs

Les clients qui louent l'Espace Traiteur le font souvent pour n'utiliser que la chambre froide (stockage des bouteilles). Afin de simplifier, il est proposé au Conseil d'Administration l'acquisition de grands réfrigérateurs qui seront dispatchés de la manière suivante : 1 dans le bar Bocage et 2 dans le bar Europe.

Le tarif de location de ces réfrigérateurs serait de 20€ par jour d'utilisation pour l'Espace Bocage et de 30€ par jour pour l'Espace Europe. La moyenne étant de 20 locations environ à l'année, ils seront payés dans un maximum de 2 ans.

Le coût global de ces réfrigérateurs pourrait être de 1497€ HT soit 499€ HT à l'unité. Une consultation sera lancée auprès de plusieurs fournisseurs afin de déterminer le meilleur rapport qualité/ prix.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE :

- **DE CONTRACTER l'achat de 2 réfrigérateurs en 2014 pour un montant d'environ 1 000€, en se gardant la possibilité d'en acheter une 3^{ème} par la suite ;**
- **D'ADOPTER les tarifs de location tels qu'ils ont été définis ci-dessus ;**
- **D'IMPUTER les recettes au budget de fonctionnement de la Régie Bocapole ;**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.1.4 Location des bureaux par l'Association BBA

L'association BBA (organisateur de la Foire Exposition et du Salon du Chocolat) loue à l'année un bureau pour son siège social à la Régie de Bocapole. Elle souhaite louer un second bureau.

Le loyer actuel pour le bureau qu'ils occupent est de 245,22€ HT pour une surface de 20,81m² (soit 11,79€ HT du m²).

Il est proposé de leur louer un bureau, non occupé à ce jour, de 13,06m² pour un montant de 154,00€ HT.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE :

- **D'ACCEPTER la demande de l'association BBA à partir du 01/10/2014 ;**
- **D'ADOPTER le tarif de location tel qu'il a été défini ci-dessus ;**
- **D'IMPUTER les recettes au budget de fonctionnement de la Régie de Bocapole ;**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.2 Ligne de Trésorerie (échéance au 31/07/2014)

La régie Bocapole contracte chaque année un contrat de ligne de trésorerie afin d'assurer son fonctionnement quand les recettes tardent à être versées. Le contrat signé en 2013 avec le Crédit Mutuel pour un montant de 100 000€ est caduque depuis le 31/07/2014. Les anciennes conditions étaient Euribor 3 mois avec une marge de 2.110%.

Le Crédit Mutuel nous propose aujourd'hui Euribor 3 mois avec une marge de 1,850%, pour 100 000€.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE :

- **DE CONTRACTER une ligne de trésorerie avec le Crédit Mutuel sur un an et selon les conditions ci-dessus présentées pour une enveloppe maximum de 100 000€ à compter du 01/08/2014 ;**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

1.2 Régie de recettes pour la location de matériels

La Régie de Bocapole doit créer une Régie de recettes pour la location de matériels.

Messieurs Philippe MARICHY et Charly RAMBAUD ne peuvent accepter les chèques sans être nommés « régisseurs » au préalable.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE :

- **DE CRER une Régie de cette pour la location de matériels**
- **DE NOMMER Messieurs Philippe MARICHY et Charly RAMBAUD régisseurs**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1 Emploi d'une secrétaire à temps partagé

Comme évoqué lors du dernier Conseil d'Administration, le recrutement d'une secrétaire à temps partagé pour la Régie Bocapole a été lancé. Les convocations des candidats retenus seront faites d'ici 15 jours.

27 candidatures sélectionnées par les Ressources Humaines.

2.2 Aménagement de la fiche de poste de Mr Philippe MARICHY

Monsieur MARICHY Philippe titulaire et cadre C à la Régie Bocapole a pour mission à ce jour la sécurité incendie, la manutention, la gestion des déchets, etc...

Depuis quelques temps, il se plaignait de douleurs importantes ce qui l'handicapait lourdement lors de manutention de matériel lourd. Suite à l'examen du médecin du travail dépendant du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 79, ce dernier confirme son incapacité à porter et à manipuler des charges lourdes. Il est donc décidé d'aménager son poste mais il pourra toujours effectuer ses missions de Sécurité Incendie, gestion des déchets, ménage, gestion de la location du matériel, etc...

2.3 Emploi d'avenir

La régie Bocapole a contracté en octobre 2013 un emploi d'avenir. Ce contrat s'étend sur un maximum de 3 années renouvelable.

Le contrat avec cet agent va être renouvelé pour un an.

Remarques : renouvellement du contrat d'une seconde année. Il est demandé de voir s'il est possible de renouveler son contrat sur 2 ans. Charly est titulaire du CAP Electricité et a en charge la maintenance du matériel et les gros entretiens. Il est motivé par son travail et est suivi régulièrement par Patrick COUTURIER.

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale renforçant le droit à la formation des agents territoriaux ;

Considérant la démarche de mutualisation engagée depuis 2012 par plusieurs communes du territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais au sein d'un comité de pilotage ;

Considérant l'engagement du CNFPT de territorialiser certaines formations en vue de répondre au plus près des réalités locales ;

Considérant la politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale portée par la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais ;

Madame JARRY présente le plan de formation au Conseil d'Administration et propose de valider la convention permettant la mise en œuvre du Plan de formation mutualisé avec le CNFPT entre les collectivités territoriales sur le Bocage Bressuirais.

II EST PROPOSE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DE BOCAPOLE :

- **D'ADHERER à la démarche de plan de formation mutualisé avec le CNFPT pour les années 2014-2015-2016 (annexe 2), répondant aux orientations nationales et objectifs stratégiques que le CNFPT s'est fixé dans son plan national de développement, et se fixant les objectifs suivants :**
 - o **Participer au respect de l'obligation de formation des agents territoriaux ;**
 - o **Développer une synergie en termes de formation à l'échelle du territoire du bocage bressuirais (accompagnent les collectivités à la mise en place d'une véritable ingénierie de formation, participation à une GPEC Territoriale, extension de la démarche du plan de formation mutualisé à l'ensemble des collectivités territoriales du bocage bressuirais, facilitation de l'organisation des départs en formation, ...) ;**
 - o **Territorialiser les formations dans une démarche de développement durable et de profit aux acteurs du territoire ;**
 - o **Développer la formation des agents sur le territoire : Etant entendu que la Maison de l'Emploi du Bocage Bressuirais assurera à titre expérimental un rôle de coordinateur, de relai territorial en vue d'un transfert à échéance de la convention à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.**
- **D'EN RATIFIER la convention de mise en œuvre ;**

Le Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA PRESIDENTE

En application de l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole de déléguer à Madame la Présidente :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services en procédure adaptée,
- La représentation de la Régie dans les actions en justice,
- Les transactions.

Le Conseil d'Administration de la Régie de Bocapole, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. ECHANGES SUR LES GROUPES DE TRAVAIL A METTRE EN PLACE

Il s'agit là d'une réflexion sur les thématiques que nous allons tous travailler ensemble durant les mois à venir pendant et en dehors des conseils d'administration. Tout cela afin de pouvoir améliorer tout élément affectant de près ou de loin la Régie Bocapole (fonctionnement, bâtiments, etc...) La première est en cours (La signalétique des Parkings), Nous proposons d'autres thèmes ci-dessous mais cette liste n'est pas exhaustive et nous attendons vos idées durant les mois qui viendront.

- Production de spectacle en interne.
- Investissements matériel pour amélioration des prestations clients,
- Investissements pour amélioration des bâtiments
- Communication

Il convient de préciser que ce travail est un travail de proposition, les investissements sont de la responsabilité de l'Agglomération, qui restera libre de sa décision.

5. SIGNALÉTIQUE DES PARKINGS

Préambule :

Depuis l'ouverture de Bocapole la signalétique des parkings occasionne un certains nombres de problèmes. Les premiers panneaux en bois ne se voient plus ou ont disparu et les visiteurs n'ont pas d'information sur les différents parkings existants. Une étude a été menée il y a plus d'un an sur des possibilités mais n'a pas été menée à terme. Vous trouverez ci-joint quelques documents qui vont vous aider à mener la réflexion.

Ci-joint :

Plan d'ensemble des parkings et du projet
Plan de la zone avec le nombre **de places disponibles**.

6. QUESTIONS DIVERSES

Philippe ROBIN soumet l'idée d'installer un téléviseur diffusant, pendant l'attente, les prochaines programmations de Bocapole.

Marie JARRY informe le Conseil d'Administration que la Commission de sécurité a donné un avis défavorable pour le balcon : le 17^{ème} fauteuil sur le balcon était en trop. Il faudra, en fonction de la réponse, concernant le recours déposé au national par la Préfecture sur ce dossier, se positionner.

Le Secrétaire de séance
Martine CHARGE-BARON

La Présidente
Marie JARRY